

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE  
DU 2 OCTOBRE 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 2 octobre 2017 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Onze (11) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION  
DE L'ORDRE DU JOUR  
2017-10-159**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
- 4- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 25 septembre 2017
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Correspondances
- 7- Dépôt du rapport budgétaire
- 8- Dépôt du rapport annuel sur la stratégie d'économie d'eau potable
- 9- Demandes de soumissions pour l'approvisionnement en sel, en sable et sel et en produits pétroliers
- 10- AIRRL –Travaux à terminer dans le rang Saint-Félix
- 11- Demande d'ajout d'espaces classes et gymnase de l'école Notre-Dame
- 12- Dérogation mineure – Lot 6 150 522 du cadastre du Québec
- 13- Servitude de passage et priorité d'achat sur les lots 3 348 557 et 3 349 468 du cadastre du Québec
- 14- Nominations de deux (2) journaliers saisonniers au service des loisirs
- 15- Période d'information
- 16- Période de questions
- 17- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
5 SEPTEMBRE 017  
2017-10-160**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit adopté.

Adoptée

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME DU 25 SEPTEMBRE 2017  
2017-10-161**

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 25 septembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte-rendu du rapport.

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
2017-10-162**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 865 520,05 \$.

Adoptée

**CORRESPONDANCES  
2017-10-163**

P-01 Servitech, évaluateurs agréés  
Mathieu Guimond, É.A.

**SUJET : DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2018-  
2019-2020  
EXERCICE FINANCIER DÉBUTANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER  
2018**

P-02 Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

**SUJET : DÉCISION  
DOSSIER : CIMENT QUÉBEC INC.**

La Commission autorise la demanderesse, Ciment Québec Inc. à faire l'acquisition d'une terre agricole connue et désignée comme étant composée des lots 3 349 370 et 3 349 371 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 21,32 hectares.

P-03 Société d'habitation du Québec

**SUJET : PROJET DE REGROUPEMENT D'OFFICES  
D'HABITATION**

Le projet de regroupement qui a été soumis répond aux critères et aux objectifs de la Société d'habitation du Québec. Le regroupement de tous les OH par le biais de la déclaration de compétence de la municipalité régionale de comté des Chenaux contribuera à l'optimisation de la gestion du logement social sur le territoire. Plus important encore, l'Office régional d'habitation des Chenaux permettra d'améliorer les services offerts aux locataires.

P-04 Ministère de la Culture et des Communications  
Madame Sophie Magnan

**SUJET : ACHETER DANS LES LIBRAIRIES AGRÉÉES DU QUÉBEC**

Le ministre de la Culture et des Communications est responsable de l'application de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et de ses règlements (RLRQ, chapitre D-8.1). En vertu de cette Loi, les acheteurs institutionnels, doivent acquérir leurs livres à prix courant dans au moins trois librairies agréées situées dans leur région administrative.

P-05 Tribunal administratif du travail

**SUJET : RÉVOCATION DE L'ACCRÉDITATION ACCORDÉE À SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5282 LE 13 JANVIER 2016**

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE  
2017-10-164**

Tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, dépose au conseil municipal deux états comparatifs. Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux prévus par le budget de ce même exercice.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE  
2017-10-165**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, dépose le rapport annuel sur la stratégie d'économie d'eau potable le tout préparé par monsieur Yves Nobert, directeur des travaux publics, et analysé par le ministère des Affaires municipales de l'Occupation du territoire. Un bref résumé est effectué par le secrétaire-trésorier.

**DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN SEL, EN SABLE ET SEL ET EN PRODUITS PÉTROLIERS  
2017-10-166**

Considérant les besoins en sel et en sable et sel pour l'entretien des chemins d'hiver.

Considérant les besoins pour la fourniture de produits pétroliers.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, à effectuer des demandes de soumissions sur invitations pour l'approvisionnement de sel et de sable et sel pour la saison hivernale 2016-2017 et également pour la fourniture de produits pétroliers.

Adoptée

**AIRRL – TRAVAUX À TERMINER DANS LE RANG SAINT-FÉLIX  
2017-10-167**

Considérant les travaux correctifs qui demeurent à effectuer d'ici quelques jours concernant le projet de réfection du rang Saint-Félix dans le cadre du programme AIRRL du MTMDET.

Considérant que la Municipalité avait 1 an après l'acceptation des travaux de la part du ministre, en date du 5 octobre 2016, pour compléter le projet incluant la reddition de comptes.

Considérant que des documents, tels que des factures et l'avis de conformité, restent à recevoir.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que :

- la Municipalité a l'intention de terminer les travaux autorisés ;
- la Municipalité effectuera la reddition de comptes après réception de tous les documents reçus.

Adoptée

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES CLASSES ET GYMNASSE  
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME  
2017-10-168**

Considérant la demande d'agrandissement, par l'ajout d'espaces classes et gymnase, de l'école Notre-Dame effectuée par la Commission scolaire de l'Énergie auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel connaît une croissance constante de sa population depuis de nombreuses années.

Considérant que la capacité d'accueil de l'école Notre-Dame est déjà dépassée depuis trois années scolaires consécutives et que pour l'année scolaire 2017-2018, le nombre d'élèves dans l'école est de 427 pour une capacité d'accueil de 400.

Considérant la confirmation de l'augmentation de la clientèle scolaire au cours des prochaines années selon les prévisions de la clientèle scolaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ce, au-delà de la capacité d'accueil de l'école Notre-Dame.

Considérant que le conseil municipal est toujours soucieux du sentiment d'appartenance de ses résidents envers la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que le centre de la petite enfance (CPE) Carmel la Sauterelle de la municipalité a bénéficié d'une attribution de 24 nouvelles places par le ministère de la Famille.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est Municipalité amie des Enfants.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- d'appuyer la demande d'agrandissement (ajout d'espaces classes et gymnase) de l'école Notre-Dame effectuée par la Commission scolaire de l'Énergie auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- de transmettre une copie de la résolution à monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Giguère, député de Saint-Maurice, madame Julie Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie et à la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée

**DÉROGATION MINEURE  
LOT 6 150 522 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
2017-10-169**

Considérant la demande de dérogation mineure relativement au lot 6 150 522 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 2 octobre 2017.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité que soit autorisé la dérogation mineure touchant le lot 6 150 522 du cadastre du Québec, qui a pour effet de diminuer la largeur minimale de la ligne avant du lot à 15,48 m au lieu de 30 m à la condition que la façade de la future résidence, qui pourra être éventuellement construite, soit située en face de la rue projetée sur le lot 6 150 521 du cadastre du Québec.

Adoptée

**SERVITUDE DE PASSAGE ET PRIORITÉ D'ACHAT SUR LES  
LOTS 3 348 557 ET 3 349 468 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
2017-10-170**

Considérant qu'une servitude de passage existe déjà sur le lot 3 348 557 du cadastre du Québec en faveur de l'ancien propriétaire du lot 3 349 085 du cadastre du Québec, monsieur Gilles Cossette.

Considérant que cette servitude aurait dû être effectuée envers tout propriétaire présent ou futur du lot 3 349 085 du cadastre du Québec.

Considérant que l'actuel propriétaire du lot 3 349 085 du cadastre du Québec, monsieur Pierre Bouchard, désire régulariser la situation par rapport à cette servitude.

Considérant que la Municipalité a acheté en 1987 de M. Gilles Cossette les lots 3 348 557 et 3 349 468 du cadastre du Québec afin d'y installer des infrastructures d'eau potable.

Considérant que monsieur Pierre Bouchard est propriétaire des lots 3 348 575 et 3 349 085 du cadastre du Québec et désire obtenir une priorité d'achat sur les lots 3 348 557 et 3 349 468 dans l'éventualité que la Municipalité se départisse de sa propriété.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- qu'une nouvelle servitude de passage sur le lot 3 348 557 du cadastre du Québec soit consentie pour donner accès au le lot 3 349 085 du cadastre du Québec;
- qu'une priorité d'achat soit consentie aux propriétaires des lots 3 348 575 et 3 349 085 du cadastre Québec pour une éventuelle acquisition des lots 3 348 557 et 3 349 468 du cadastre du Québec dans l'éventualité que la Municipalité se départisse de sa propriété;
- que le prix de vente de ces lots sera évalué par un évaluateur agréé, le cas échéant, pour que la propriété soit vendue à un prix juste et raisonnable;
- que messieurs Luc Dostaler, maire et Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier ou leur(e)s remplaçant(e)s soit autorisé(e)s à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cette fin, le tout aux frais du demandeur.

Adoptée

**NOMINATIONS DE DEUX (2) JOURNALIERS SAISONNIERS  
AU SERVICE DES LOISIRS  
2017-10-171**

Considérant les besoins au service des loisirs pour l'entretien des bâtiments, des parcs et des terrains de jeux.

Considérant la recommandation de monsieur François Lemire, contremaître des bâtiments, parcs et espaces verts.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme les nominations de messieurs Steve Blais et Jean-Jacques Dufresne à titre de journaliers au service des loisirs comme employés permanents saisonniers.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE  
2017-10-172**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 35.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

---